

dinal Taschereau et aux Archevêques et Evêques qui composent le Conseil Supérieur de l'Université Laval," en date du 28 février dernier (document No 1), promettant toutefois d'y revenir, si vous n'aviez pas la chose pour désagréable. Je viens aujourd'hui m'acquitter de cette promesse.

Mgr Paquet prétend ne vouloir attirer l'attention des Eminentissime et Illustrissimes membres du Conseil Supérieur que "sur les deux points qu'il regarde comme les plus importants." Le suivant dans sa marche, je commencerai ma réplique par ces deux points mêmes.

Seulement, avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de faire remarquer que Mgr Paquet renonce à prouver la plupart des accusations qu'il a portées contre le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal dans son rapport, au Conseil Supérieur, du mois de septembre 1890.

Il dit :—" Je ne veux pas suivre M. le Vice-Recteur dans la discussion de ces différentes questions." A-t-il oublié que c'est lui qui a sou-